

**Séance du Conseil Municipal  
du mercredi 22 juillet 2015**

**Convocation du 16 Juillet 2015**

**Présents** : MM. PLAULT Jean-Michel – M. MERCIER Daniel – GALOPIN Pascal – Mme ANDRIEU Aline – Mme PARMENTIER – M. GALLOPIN Jean-Luc – Mme GALLOPIN Geneviève – M. LETARTRE Pascal – M. PERSON Gérard – Mme DAVID Martine – Mme BEHUE Valérie – M. BOUCHER Cyril – Mme PETIT Maggy – Mme DURAND Christelle – M. BRAULT Sébastien – Mme Claire LALOUE

**Absents** : M. EGASSE, excusé, donne pouvoir à M. PLAULT – Mme CAVROIS, excusée, donne pouvoir à M. BRAULT – M. THERY, excusé

Formant la majorité des membres en exercice.

<b>Nombre de Conseillers</b>	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------------	------------------	---------------	--------------

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Contrat de prêt pour le financement de l'école maternelle et du restaurant scolaire**
2. **Création d'un poste d'adjoint technique permanent à 20 heures hebdomadaires,**
3. **Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'aires de stationnement rue du docteur Bouclet**

*M GALOPIN a été élu secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la séance du 24 juin 15 est adopté à l'unanimité*

**1. CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 juin 2015, le Conseil Municipal l'a autorisé à poursuivre la consultation des organismes bancaires pour le financement de l'opération afin de souscrire un contrat avec l'organisme financier présentant l'offre la plus avantageuse économiquement.

La consultation s'est effectuée auprès de 3 organismes : Caisse des Dépôts et Consignation, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Il a présenté les différentes offres aux membres de la commission des finances réunie le 9 juillet 2015.

Compte tenu des taux présentés par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France et après avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil de retenir cet organisme, pour un taux de 2,11 % à amortissement constant sur une durée de 20 ans.

Il demande donc au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de prêt avec l'organisme retenu.

*Décision adoptée à la majorité*

**1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 20 HEURES  
HEBDOMADAIRES**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter

Compte tenu de la réorganisation des missions des agents de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il convient de renforcer les effectifs du service scolaire et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Cet agent sera amené à exercer fonctions principales suivantes :

- ❖ Entretien des locaux scolaires et autres bâtiments communaux,
- ❖ Aide au service de restauration scolaire en cas de forte fréquentation du restaurant scolaire,
- ❖ Accompagnement bus scolaire en cas de besoin et d'absence d'un agent en charge de ce service.

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal :

1. De créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, un emploi permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures par semaine en raison d'un accroissement de travail au sein du service scolaire,
2. D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

*Monsieur le Maire précise au Conseil que la création de ce poste permet la réintégration obligatoire avant le terme de 6 mois d'un agent ayant demandé une réintégration après mise en disponibilité et de ne plus faire appel à un prestataire de service pour le ménage à l'école maternelle de l'Eveil. En effet, pour l'année scolaire 2014/2015, un contrat avait été passé avec l'entreprise La Reluisante suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et après réorganisation du service scolaire.*

***Décision adoptée à la majorité***

## 2. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT RUE DU DOCTEUR BOUCLET

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'aménagement d'aires de stationnement rue du Docteur Bouclet de désigner un maître d'œuvre.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation, la proposition de OPC28 qui nous fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 000 € HT, pour un montant des travaux HT estimé à 85 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de stationnement rue du Docteur Bouclet à OPC28 pour un montant de rémunération de 10 000€ HT, pour un montant des travaux estimé à 85 000 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015.

***Décision adoptée à la majorité***

Séance levée à 19 h. 05